

NOTICE Voies MARCHE GARE

La zone du Marché Gare, figurant au titre des « Zone d'activités économiques » transférées à Nîmes métropole dans le cadre de la Loi NOTre, fait l'objet d'une concession d'aménagement avec la SPL AGATE.

La requalification du Marché Gare a donc été entamée, la Ville a ainsi cédé l'ensemble des biens dont elle était propriétaire à Nîmes Métropole et a délégué à la SPL Agate par Délibération en date du 26 septembre 2020 le Droit de Prémption renforcé.

Le Droit de Prémption sur les Fonds de commerce a été instauré par délibération du 21 Novembre 2020. Ce droit est également délégué à la SPL Agate.

Ce projet d'aménagement important comprend des démolitions et une restructuration complète du site.

Il est donc nécessaire de désaffecter et de déclasser l'ensemble des voies de circulation, à savoir la parcelle KL 495. Conformément à la réglementation, une enquête publique est nécessaire.

